



Compte-rendu du Comité de suivi du 31/01/2006

Participaient :

Administration: le DDE, le DDE adjoint, le SG, Mme Mercier

Syndicats :CFDT, FO, CGT

Pour la CFDT : N. Lauzely - JA Camel

A l'ordre du jour de cette réunion :

1. Réunion « Section Isolée »
2. Tour anticipé
3. Questions diverses

Réunion d'information sur la « section isolée » :

Le comité de suivi a été précédé d'une réunion entre la direction, les agents du CEI Montauban et ceux de la cellule travaux de la rocade, et les organisations syndicales. Cette réunion permettait d'apporter les informations et la teneur des débats de la réunion du 25 janvier entre Direction Générale de Routes, DDE 82 et DIR sur le transfert de la section isolée RN 20 (Rocade – Iacra).

M. Desclaux a donc confirmé la volonté du ministère « d'intégration » de la section RN 20 isolée au réseau ASF (à l'image de 3 autres sections en France).

Ce choix de principe est conditionné par :

1. Un accord avec ASF. Donc des négociations à entreprendre pour création d'un avenant au contrat de concession portant sur des modalités en 3 points :
 - Date de transfert
 - Aspects financiers
 - Le volet personnelObjectif à atteindre en automne 2006.
2. L'aspect juridique : choix du partenaire avec mise en concurrence ou avenant à la concession avec « bénédiction » du Conseil d'Etat.

L'ensemble devant être bouclé pour fin 2006.

Le point essentiel pour la DDE 82 : Quelles perspectives, quelles alternatives à offrir aux personnels ?

1. Possibilité juridique de détachement des agents Equipement vers ASF, renouvelable x fois 5 ans
2. Transfert vers Conseil Général en travaillant sur les compensations financières avec le PCG 82
3. transfert à la DIR

Afin d'avoir une base de négociation (nombre d'agents, conditions minimales ...) notamment avec le CG 82, la direction voudrait connaître rapidement ce que les agents, individuellement, privilégieraient sur ces 3 possibilités.

La direction a apporté quelques précisions :

- Le transfert de la section isolée vers ASF pourrait se faire immédiatement (après avis du Conseil d'Etat), donc début 2007.
- Ou bien après mise aux normes autoroutières (4 échangeurs = 2 ans de travaux) soit 2009

Les agents du CEI se sont exprimés, notamment en affirmant qu'ils étaient pour l'instant dans l'impossibilité de faire un choix, manquant cruellement de précisions sur les conditions de travail, à savoir :

- Les revenus (salaires+primes+heures supplémentaires+astreintes)
- Itinéraires
- Lieu de travail, lieu d'embauche
- Horaires
- Conditions sociales, syndicales, ...

Ils ont fait remarquer que ASF avait actuellement 2 bases, une à Bressols, l'autre à Caussade et qu'ils sont assez conscients que la possibilité qu'ASF veuille conserver un centre à Montauban est assez réduite.

Des postes au Conseil Général, oui, ...mais où ?

Pour les 2 postes de Chef d'Equipe surveillance travaux rocade, le DDE a précisé que le « contrat » était, dès le début, chantier puis DIR.

Pour les autres, le DDE s'est engagé à aucune mobilité sur Toulouse contre leur gré.

D'autres part, la Direction Générale des Routes et la DGPA sont d'accord pour que localement des discussions s'engagent avec ASF régionale.

Le DDE a demandé qu'au travers de la hiérarchie, chacun, après réflexion, exprime son orientation pour la semaine du 6 au 10 février.

Ces orientations pourraient se traduire par :

- Ça je veux, à condition que
- Ça je ne veux pas, parce que ...

Nous avons proposé aux agents de tenir rapidement une réunion agents concernés/syndicats au centre d'exploitation.

Tour anticipé :

La direction a confirmé que la bourse aux postes n'avait plus de lien direct avec les effectifs autorisés 2006 et que l'organigramme présenté jusqu'à présent (à quelques arbitrages près : Chef Equipe hors travaux) serait le bon (avec surnuméraires : voir compte-rendu du 12/01/06).

Considérant que pour l'encadrement, les conditions énumérées lors du dernier Comité de suivi étaient réunies, la direction propose de lancer la bourse aux postes pour les chefs d'unités dès à présent (choix à exprimer dans la 1^{ère} quinzaine de février). Le processus est celui défini au CTPS de décembre 2005 (expression des vœux – analyse -concertation avec syndicats – décision)

Pour le reste des agents (et les candidats « malheureux » du tour cadre) les dates de la bourse aux postes ne sont pas précisées, notamment à cause du problème des agents « lacra » qui doivent pouvoir postuler à égalité de chances avec les autres. Les postes DIR/SMO, hors encadrement, ne sont pas publiés également jusqu'à présent.

Ce tour pourrait avoir lieu dans la deuxième quinzaine de mars, ... au mieux ! Finalement ce tour risque fort de n'être plus ... anticipé ! (date de la circulaire : 15 avril)

Après il a été question de « sémantique » : comment définir le processus pour ne pas « froisser » le ministère, suite à la circulaire définissant des dates officielles : « tour anticipé », « tour à blanc », « recueil d'intentions », « expression de vœux » ... décision à prendre par la direction en n'oubliant pas que les choses sont quand même plus ou moins définitives ! (« ... à partir de là, on ne changera plus, ... sauf à améliorer les choses ... »).

Nous avons débattu ensuite de certaines fiches de postes, notamment de celles des assistantes de service, bureau, subdivision.

Nous avons demandé à la direction les raisons de faire supporter à ces catégories l'essentiel des contraintes horaires, de congés, d'intérim.

La direction défend la rédaction actuelle de ces fiches en mettant en avant le rôle des assistantes dans la fonction d'accueil (ce sont ces agents qui connaissent le mieux les agendas des cadres, les congés, ...) et que cette fonction est valorisante !

La direction insiste sur un accueil actuellement « déplorable » en terme de « service public » (accueil physique et téléphonique) dans certaines unités.

Après avoir rappelé que ces contraintes horaires (plages fixes correspondant aux heures d'ouverture de la DDE) sont en contradiction avec le règlement intérieur actuel, nous avons demandé à la direction de retirer ces contraintes en échange de quoi nous étions prêts à travailler avec la direction sur l'accueil général de la DDE après remise à plat.

La direction n'a accepté que de revoir la formulation (à nous soumettre rapidement) qui serait moins contraignante et laisserait une plus grande liberté de fonctionnement au niveau des unités.

Nous avons fait remarquer pour la seconde fois, que les fiches de postes des assistantes des unités territoriales étaient plus que conséquentes (3 pages), bénéficiant d'un luxe de détails (« ouvrir les chemises cartonnées », « tamponner le courrier arrivé », ...) qui frise ... l'absurde.

Nous n'avons pas l'impression d'avoir été vraiment entendu !

Questions diverses :

Sur la composition de la Commission Tripartite Locale la CGT s'étonne, à juste titre, qu'il n'y ait que 7 noms au lieu de 10 (5 titulaires et 5 suppléants). La direction explique que la préfecture avait dans un premier temps considéré une représentation à 4 représentants CGT, et donc demandé une liste de 8 noms (que la CGT avait transmis) et ensuite avait changé d'avis pour porter la représentation à un niveau égal à celui des commissions paritaires DDE (5 CGT - 4 CFDT - 1 FO) et ce, sans redemander une nouvelle liste à la CGT ! La CGT fera un courrier pour faire rectifier les choses.

Le prochain Comité de Suivi aura lieu le vendredi 24 février 2006 à 9 h 00